# Saint André de Seignanx

# Bulletin Municipal

un village où il fait bon vivre...

Villes et Villages Fleuris

## Nouvelles pages d'informations municipales

Lien
entre Élus
et Citoyens-usagers-contribuables
de la commune

- Les seniors
- Objectif Zéro Phyto
- Actus et projets
- Vie scolaire et extra scolaire
- Les sportifs
- Vie associative

www.saintandredeseignanx.fr

N°48 AOUT 2016

# Chers Andrésiens,

L'année 2016 sera, comme toujours, pleine d'un engagement convaincu et sincère des élus communaux et riche d'évènements portés par des responsables associatifs toujours en action.
C'est le vote du budget, et 2016 ne déroge pas à la règle, qui définit les conditions d'exercice de la mission élective locale. Vous trouverez, en lisant ce bulletin d'informations municipales, le détail des objectifs et des projets des dix-huit élus.

Vous prendrez ainsi connaissance de la décision du Conseil d'ouvrir à l'urbanisation le terrain de Camiade à l'entrée du Bourg. Des maisons jumelées, des appartements en accession à la propriété et des logements locatifs sociaux s'installeront à la place du parking des fêtes d'été. En parallèle, la maison du Bourg, dite «Pommarès», propriété de la Commune sera réhabilitée en logements, de même, nous l'espérons, que la maison dite «Duboscq», propriété de la Communauté de Communes et mitoyenne de la précédente.

Un espace de jeux pour enfants jusqu'à 12 ans sera implanté près de la Mosaïque.
Plusieurs autres chantiers seront menés à bien tels que la consolidation de l'escalier de l'église qui mène au clocher, la réparation du toit de la garderie, la fermeture de l'enceinte de l'école, la rénovation des vestiaires du Trinquet et la réfection du sol du fronton ainsi que des travaux sur la route de Saint Barthélemy. Un portail trouvera sa place à l'entrée du nouveau cimetière dont la voirie d'entrée du parking sera refaite. L'école bénéficiera de l'installation de deux vidéo- projecteurs et de la création d'un 3ème poste d'ATSEM. Encore, le Conseil Municipal s'est engagé auprès de l'association « Colosse aux pieds d'argile » et soutient l'action portée par « Ma commune, ma santé ».
De plus, devant l'augmentation des effectifs tant scolaires que périscolaires (restauration, garderie et TAP) et extrascolaires (centre de loisirs), une réflexion sera engagée pour définir les conditions de l'extension et de la réhabilitation des locaux à l'usage des enfants. Une commission extra-municipale a été créée à cet effet, autour des élus et d'un architecte.
Pour mener à bien ces engagements, les élus se sont appuyés sur des comptes 2015 excédentaires autorisant la réalisation de ces actions sans recourir à l'emprunt et en maintenant les taux communaux des contributions directes au même niveau depuis 2012.
Par ailleurs, le financement des Temps d'Activités Pédagogiques (les TAP) qui concernent 90% des enfants scolarisés sera encore pris en charge par le Budget Communal sans participation des familles. Ni la restauration scolaire, ni la garderie, ni le centre de loisirs ne voient leurs tarifs augmenter.

Et encore, notre Commune sera le siège de manifestations associatives d'envergure. Les 70 ans du Pilotariak ont été dignement fêtés le 5 juin dernier, les fêtes d'été dérouleront leur programme du 12 au 16 août, « Saint André des Arts » proposera un temps de découverte culturelle le 25 septembre, l'Association SAMY (Saint André Massage Yoga) initiera un salon du bien-être le 16 octobre, alors que les motards des « Gueules d'Amour » réuniront les adeptes de la moto ou les simples curieux les 29 et 30 octobre. En parallèle, toutes les associations communales proposeront leurs actions régulières en direction de leurs adhérents toujours plus nombreux et de l'ensemble des Andrésiens.
Et puis, l'année scolaire s'est conclue par le départ à la retraite de Marie Hélène Rémazeilles. Elle aura été, pendant les 26 ans passés dans l'école du village, une enseignante compétente et bienveillante pour les centaines de jeunes élèves qui ont eu la chance de croiser sa route. Son engagement généreux et brillant a été dirigé vers l'école et au profit de ses élèves, mais aussi pour le plus grand bénéfice du village. Le Conseil Municipal l'a reçue en Mairie le 25 juin dernier pour un hommage mérité.

Pour ce qui touche à la Communauté de Communes, 2016 verra la mise en œuvre de la taxe sur l'enlèvement des Ordures Ménagères rendue nécessaire pour permettre à l'intercommunalité de continuer à porter des réalisations indispensables au bien-être des habitants du Seignanx. Mais 2016 verra aussi la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et de la mutualisation des services, confirmera le maintien des missions du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) au bénéfice des personnes âgées, actera la modification des statuts, engagera des travaux de voirie favorisant l'accès aux zones d'activités intercommunales comme celle des Allées Shopping dont le démarrage des travaux est prévu à l'automne prochain.

Parallèlement, et je le regrette, Céline de Barros-Martin a décidé de mettre fin à son mandat municipal. Sa décision prive le Conseil Municipal d'une élue investie et généreuse. Ses qualités humaines et la force de son engagement manqueront à l'équipe municipale. Un nouvel organigramme a été par conséquent adopté au Conseil Municipal du 27 juin dernier.

Dans les jours qui ont précédé la publication de ce bulletin d'information, une nouvelle tragédie s'est produite à Nice. Un nouvel acte terroriste a coûté la vie à plusieurs dizaines de personnes, des français et des touristes étrangers. Je tenais, avec tous les élus municipaux, à dire notre tristesse et assurer les familles des personnes décédées ou rescapées de notre sincère compassion.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous remercie au nom du Conseil Municipal pour la bienveillante attention que vous attachez à l'action portée par vos élus locaux pour que Saint André de Seignanx soit un village où il fait bon vivre.

Très sincèrement à tous.
Jean Baylet
Maire

# Budget Communal

Le budget 2016 s'inscrit dans la continuité des précédents sur le plan de la rigueur au niveau des dépenses de Fonctionnement et sur le maintien à l'identique des taux de contributions directes. Il témoigne de la stabilité des participations des familles pour les services périscolaires et extrascolaires ainsi que de l'absence, cette année encore, de recours à l'emprunt.

Ainsi, notre gestion rigoureuse autorise le financement, sur les fonds propres de la Commune, de plusieurs études ou projets dont vous pouvez prendre connaissance dans le tableau ci-joint.

**Le budget primitif de fonctionnement s'élève à 1 747 789€**

## DEPENSES

**=> Charges :**
- charges à caractère général : 321 583€
- charges de personnel : 634 637€
- autres charges de gestion : 131 690€
- charges financières : 38 500€
- charges exceptionnelles : 19 729€

**=> virement à la section d'investissement :**
- pour payer les RAR et le déficit d'investissement 2015 : 297 239€
- pour payer la dette : 65 612€
- pour payer les programmes : 183 439€

## RECETTES

**=> Produits divers :**
- produits des services : 90 076€
- impôts et taxes : 22 992€
- dotations et participations : 373 775 €
- autres produits de gestion courante : 53 000€

Les taux d'imposition 2016 restent inchangés par rapport à 2015 :
- **o TH : 18,84 %**
- **o FB : 22,18 %**
- **o FNB : 67,74 %**

## FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 747 789 €

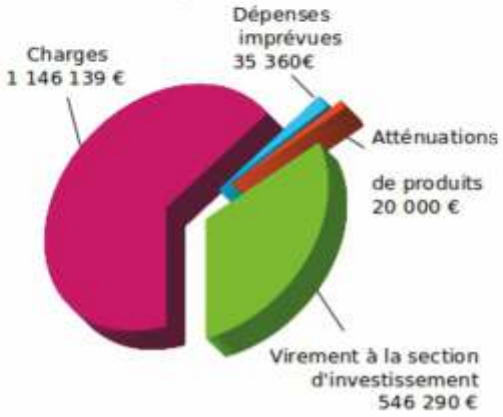


Recettes : 1 747 789 €

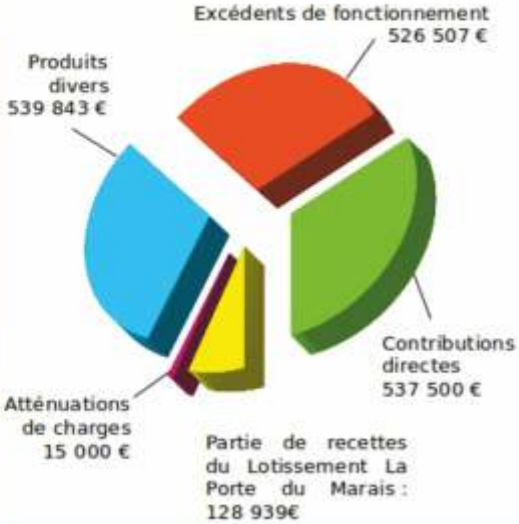


## INVESTISSEMENT

Dépenses : 592 545 €

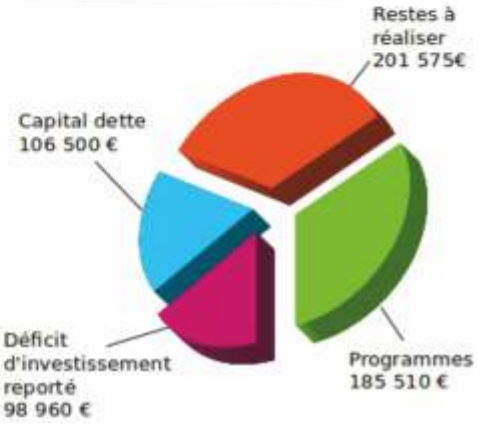


Recettes : 592 545 €

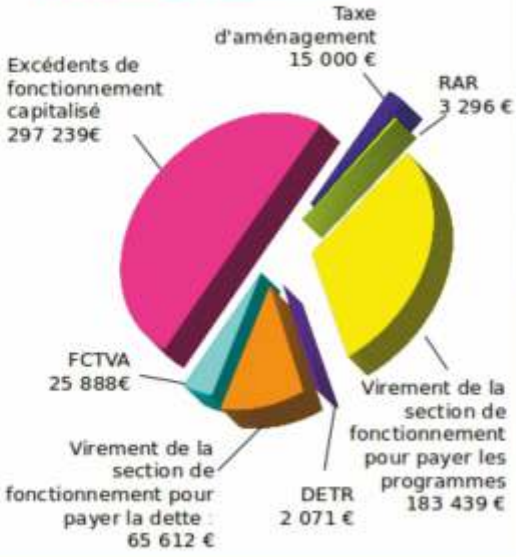


**Le budget primitif d'investissement s'élève à 592 545€**

## DEPENSES

**=>RAR (restes à réaliser) :**
- Logiciel Orphée : 1 000€
- Maison du Bourg : 196 444 €
- Carrefour Porte du Marais : 4 131€

**=>Programmes :**
- Clôtures écoles : 6 888€
- Porte préau : 3 362€
- Architecte école : 15 000€
- Réfection toiture garderie : 11 204€
- Honoraires archi nouvelle classe : 1 500€
- Aire de jeux : 40 000€
- Fourneau Gaz Andriou : 3 569€
- Signalétique : 3 388€
- Numérue : 2 000€
- Classement des chemins : 2 000€
- Aménagement sécurité Rte de St Barthélemy : 14 910€
- Réfection escalier + plancher clocher église : 10 257€
- Logiciel cimetière : 560€
- Caveaux cimetière : 11 550€
- Accès parking cimetière : 5 220€
- Portail cimetière : 3 700€
- Désherbeur thermique : 6 170€
- Carrefour Porte du Marais : 240€
- Vestiaires Trinquet Sanitaires : 4 798€
- Vestiaires Trinquet Carrelage : 4 587€
- Réfection sol fronton : 25 556€
- Peinture fronton : 2 547€
- Gobelets réutilisables : 2 700€
- Assainissement Mosaïque : 3 804€

## RECETTES

**FCTVA** : Remboursement TVA sur travaux 2014

**Restes à réaliser 2015**

***FEC*** *(Fond d'équipement des Communes (NOUVELLE CLASSE)*

**DETR** (dotation d'équipement des territoires ruraux)

# Voirie urbanisme
## Actualités

## Travaux voirie

Le Conseil Départemental a effectué des travaux de réfection de chaussée entre le Bourg et la limite avec Saubrigues.

Il s'agissait dans un premier temps de restructurer la route aux endroits abîmés et dans un deuxième temps de réaliser la couche de roulement en enrobé coulé à froid.
Sur la route de Saint Barthélemy, en agglomération, un comptage a été réalisé début janvier en collaboration avec le Conseil Départemental des Landes. Il en ressort un trafic d'environ 1000 véhicules par jour avec souvent des vitesses excessives.

Le Conseil Départemental met en œuvre un enrobé sur la partie en agglomération.
La Commune a donc décidé la construction d'un plateau surélevé au niveau du carrefour de l'Arche de Noé.
D'autre part, un programme de remise à niveau de la signalisation de sécurité et directionnelle est engagé.

Pour ces deux dossiers une demande de subvention a été faite au Conseil Départemental des Landes dans le cadre des amendes de police.
Par ailleurs il est aussi prévu la réfection de l'accès au parking du nouveau cimetière.

## PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal):
### Pérenniser le cadre de vie

Si le territoire du Seignanx est attractif, il le doit à son capital environnemental «inestimable». Avec 85% d'espaces naturels, le Seignanx possède des réserves de biodiversité qu'il faut protéger et mettre en valeur. **Protection de l'environnement et des ressources naturelles, conservation de la qualité des paysages, tels sont les enjeux du PLUI.**

Dans le cadre de son PLUI, la Communauté de Communes du Seignanx s'est engagée à organiser un aménagement équilibré du territoire communautaire dans le respect des enjeux sociaux, économiques mais également environnementaux. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des nombreuses initiatives déjà engagées en matière d'aménagement cohérent et durable du territoire. Si la constitution de réserves foncières, depuis plus de 10 ans, a permis à la collectivité la réalisation de projets d'habitat et de développement économique, elle a également contribué à la pérennisation de l'action agricole et la préservation de l'environnement.

**3 thématiques ont été retenues dans le cadre du PLUI**

1)L'EAU : Préserver les cours d'eau et les zones humides aussi bien qualitativement que quantitativement.

2)LES MILIEUX NATURELS : Préserver les milieux naturels faisant l'objet de mesures de protections en fonction des enjeux de conservation (Zone Natura 2000, loi littoral...). Maîtriser les extensions urbaines afin de limiter la dispersion de l'urbanisation.

3)L'AGRICULTURE : Ce volet fera l'objet d'un autre dossier dans le prochain journal municipal.

**Calendrier a venir pour le PLUI**
Le projet du PLUI ayant été arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du 20 avril 2016, la phase administrative (consultation des personnes publiques associées et enquête publique) se déroulera fin 2016 et début 2017. Le PLUI sera approuvé courant 2017.

# Voirie urbanisme
## Projets

## Projet camiade

Ainsi que l'indique l'édito du bulletin, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir à l'urbanisation le terrain de Camiade à l'entrée du Bourg. Le projet d'EHPAD, envisagé sur ce site, a dû être abandonné face à plusieurs obstacles dont la tendance actuelle de l'Administration à donner priorité au maintien des personnes âgées à domicile ou à l'agrandissement des établissements existants et l'impossibilité de modifier les statuts de la Communauté des Communes (l'EHPAD devant être porté par l'Intercommunalité).

Le Conseil Municipal ayant mené une réflexion sur ses désirs pour l'aménagement de cet espace, une consultation (avec un cahier des charges bien précis, tant sur le plan construction que finance) a été lancée auprès de promoteurs. Parallèlement, le promoteur devait s'engager à reprendre et rénover la maison Pommarès, propriété de la commune, située au centre-bourg.
Quatre promoteurs ont répondu et ont été invités, à tour de rôle, à présenter leur projet devant le Conseil Municipal. Par la suite, lors d'une nouvelle réunion en interne, le Conseil Municipal, ayant pesé le pour et le contre de ces différentes propositions, a décidé de choisir le projet de «Bouygues Immobilier».

Dans son projet, ce promoteur prévoit 20 maisons individuelles (T4 et T5) réparties par lots de 2 logements jumelés, un bâtiment (avec un étage) comprenant 10 logements en accession et un autre bâtiment composé de 10 logements locatifs sociaux.

De nouvelles réunions sont prévues entre le promoteur et la Commune afin d'affiner cette proposition avant le dépôt du permis de construire (taille des appartements, adaptabilité pour les personnes âgées ou en difficulté, etc...). De plus, le promoteur fera son possible pour aider à la réhabilitation de la maison Duboscq, propriété de la Communauté des Communes, attenante à la maison Pommarès.

## Extension de l'ecole

Devant l'évolution, tant actuelle que future, de la population du village (en large majorité de jeunes familles avec des enfants d'âge scolaire), une réflexion est menée sur l'extension et la réhabilitation des locaux à l'usage des enfants, principalement centrée sur le restaurant scolaire.
Pour ce faire, une commission extra-municipale est mise en place comprenant des représentants des élus, des parents d'élèves, des enseignants, des personnels communaux et un architecte.
Le travail de ce dernier sera de réaliser, à l'écoute des différents participants, un dossier qui, lorsqu'il sera prêt, sera soumis à un appel d'offres auprès de différents architectes. Celui qui sera, alors, choisi par le Conseil Municipal, mènera ce projet, du dépôt du permis de construire à l'achèvement des travaux.

## Hameau la porte du marais

Tous les terrains, tant communaux que privés, ont été vendus. La plupart des maisons sont soit habitées (environ 20) soit en cours de construction. Quant aux 18 logements locatifs sociaux dont les travaux avancent à bon rythme, si la météo se montre clémente, ils seront achevés en mars 2017.

## Une aire de jeux

### Bientôt à la disposition des familles

A proximité de la Mosaïque et de la Maison de la Nature, le Conseil Municipal a décidé l'installation d'une aire de jeux. Elle intéressera les enfants de moins de 36 mois ainsi que ceux dont l'âge varie entre 3 et 12 ans.
Plusieurs prestataires ont été rencontrés sur le site prévu pour accueillir cette aire de jeux, par les membres de la Commission extra-municipale constituée à cet effet. Assistantes maternelles, parents et élus composent cette commission et cherchent la réponse la mieux adaptée aux besoins des familles en respectant les moyens de la Commune.

# Action sociale
## Les seniors

## CCAS : Plan Canicule 2016

Monsieur le Maire est tenu d'instituer chaque année un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées qui résident sur sa commune.

Dès le déclenchement du plan d'alerte par le Préfet, les personnes inscrites sont visitées par les membres du CCAS.

Qui peut figurer sur le registre ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les personnes adultes handicapées

Les inscriptions sont facultatives et le registre est confidentiel.
Si vous souhaitez être recensé(e), contactez le CCAS au 05 59 56 79 92

## Vous recherchez une maison de retraite ?
## ViaTrajectoire : Pour les particuliers

ViaTrajectoire est un portail d'orientation. Il vous aide à trouver une maison de retraite qui correspond à vos critères. Il vous permet également de faire votre demande en ligne, de transmettre votre dossier à votre médecin traitant et de suivre l'avancement de votre dossier. Il est le fruit d'une coopération entre l'ensemble des acteurs du secteur médico-social, les Régions et les Conseils départementaux.

Le site ViaTrajectoire propose à toute personne qui cherche une place en maison de retraite :

- un annuaire national des maisons de retraite,
- une aide à la recherche des établissements répondant à vos critères,
- le formulaire unique national de demande d'admission,
- la transmission sécurisée des données médicales.

ViaTrajectoire est un service public gratuit, confidentiel et sécurisé. Pensé pour simplifier votre admission en maison de retraite, il est accessible aux personnes que vous désignez ou qui agissent en votre nom.

Suivre le lien : https://trajectoire.sante-ra.fr/GrandAge/Pages/Public/Accueil.aspx

ou saisissez via trajectoire dans votre moteur de recherche et cliquez dans PARTICULIER

Vous pouvez également vous renseigner auprès du C.C.A.S. de votre Commune ou du C.I.A.S. du Seignanx au 05 59 03 35 38.

# Vie Scolaire et périscolaire

## Les news

### Des portails dans le périmètre scolaire

Voulus par les enseignants, relayés par l'Inspecteur de l'Education Nationale et renforcés par les tragiques événements de Novembre 2015, des portails et des grillages ont été installés autour de l'enceinte scolaire. Les parents se référeront aux indications du directeur de l'école pour les conditions d'ouverture et de fermeture.
Ces portails nécessaires à la circulation en dehors du temps scolaire seront ouverts par les services municipaux

### Deux nouveaux vidéo-projecteurs interactifs pour l'école

A la prochaine rentrée scolaire deux classes seront équipées de deux vidéo projecteurs interactifs. Ces équipements de nouvelle technologie seront affectés aux deux classes qui font partie du projet Européen d'échanges linguistiques.

### Restitution d'activités pédagogiques :

#### Théâtre et chorale des enfants

Le 23 juin, à la salle Mosaïque, a eu lieu la représentation de fin d'année d'un travail commun aux classes de deux maîtresses : Elise Hotart et Emilie Camblor. Elles ont proposé une représentation théâtrale des Contes de Charles Perrault revisités. Les enfants ont exprimé leurs talents de jeunes comédiens qui auront peut être révélé des vocations. Cette soirée a été enrichie par la chorale des enfants de Mimi Rémazeilles, un travail qu'elle partageait avec eux durant le temps APC.
Une magnifique soirée suivie par près de 200 parents.

Elodie LABRUQUERE
Directrice ACM
06 31 08 35 97
acm.douspitchouns@gmail.com

### ACM

Le centre de loisirs Dous Pitchouns connaît un vif succès depuis sa création. L'accueil de loisirs a connu une augmentation significative le mercredi après une baisse en 2015. L'amplitude horaire d'accueil de 12h00 à 18h30 ce jour-là répond effectivement à une demande des familles. L'accueil de loisirs ouvre du 11 juillet au 23 août 2016 inclus. Les thèmes pour cet été sont : « la tête dans les étoiles » en juillet et « le Brésil » en août. Trois mini-camps sont également au programme. Les activités aquatiques seront à l'honneur lors de ces séjours. Elodie LABRUQUERE, Directrice ACM reste à la disposition des familles pour toute demande d'information. Vous pouvez aussi consulter le site internet de la commune, rubrique : « Enfance et jeunesse », « Accueil collectif de mineurs Dous Pitchouns ».

### TAP

La Mairie met, gratuitement, à la disposition de vos enfants une quinzaine d'activités pédagogiques et de loisirs dans le cade du Temps d'Activités Périscolaires. Elles permettent à certains enfants de faire une activité ou plusieurs et à d'autres d'en découvrir de nouvelles qu'ils n'auraient pas eu l'idée de pratiquer, par exemple, « le monocycle », le retour de la zumba grâce à la venue d'une nouvelle intervenante. Dans le cadre du TAP Naturovores, les enfants ont entrepris le nettoyage du lavoir communal patrimoine de notre commune. Chaque semaine, des bénévoles en complément d'animateurs professionnels, offrent de leur temps pour le plus grand plaisir des enfants. Un grand merci à : Mr Alemany (pétanque), Mme Hargain dite Mamie Michelle (jeux de société), Mme Lastra et sa fille (activités artistiques), Mr Maillet-Gilbert et son papa (monocycle), Mr Parrouffe dit Fifi (Naturovores), Mme Pujadas (cuisine).

# Environnement

## Objectif Zéro Phyto à St André de Seignanx

CONSEIL NATIONAL
Village Fleuri
DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

## La qualité de l'eau est un enjeu majeur.

Le principe actif dans la plupart des désherbants, le glyphosate, est nocif pour l'homme et la nature. Le glyphosate et son métabolite déversés dans la nature se retrouvent dans l'eau que nous consommons.
**La France est le 1er consommateur Européen de pesticides** (85000 tonnes en 2008) source UIPP (Union des Industries de Protection des Plantes)

Sous l'impulsion des Villages Fleuris, les comportements dans le traitement de notre espace public ont évolué depuis ces dernières années. La « culture » du traitement par le désherbant du domaine public, héritage de la banalisation de cette pratique hautement nocive pour l'ensemble de la population, s'éteint peu à peu malgré les résistances.
Une politique éco-responsable tente de se mettre en place.

- **Le Grenelle Environnement** avec la mise en place d'un certificat individuel obligatoire pour sécuriser l'emploi des produits phytopharmaceutiques depuis octobre 2014. Tout notre personnel a été formé à ces pratiques.
- **Arrêté du 27 juin 2011** qui interdit l'application de produits phytosanitaires les plus nocifs dans les lieux fréquentés par des publics à risques tels que les écoles, les hôpitaux, les maisons de retraite. Pour les endroits fréquentés par les personnes vulnérables comme les enfants, les personnes âgées ou malades ou handicapées, tous les produits classés dangereux pour la santé sont interdits.
- **Loi Labbé Juin 2015** : Interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires pour les collectivités territoriales avancée au 1er Janvier 2017 concernant les espaces verts, voiries, forêts et promenades ouvertes au public.

## En 2019 cette interdiction est étendue aux particuliers.

Toutes ces réglementations nécessitent une mise à plat de nos pratiques d'entretien des espaces de notre commune. Notre Commune a souhaité aller plus vite en stoppant voilà 2 ans l'achat de désherbants. Une gestion différenciée des espaces se met progressivement en place. Le village a été défini en zones.

**Les zones du centre bourg :**
- Tonte avec ramassage de l'herbe
- Végétalisation des espaces
- Désherbage manuel ou thermique
- Plantation de fleurs annuelles
- Fleurissement en pied de murs

**Les espaces verts des lotissements :**
- Tonte par broyage de l'herbe pour diminuer la fréquence.
- Laisser la végétation se développer dans certaines zones pour préserver la biodiversité et supprimer l'emploi de désherbants.
- Fleurissement par plantes vivaces et graminées pour réduire l'entretien et les arrosages.
- Enherbement spontané.
- Accompagnement de la flore spontanée.

**Le fauchage des bords de route :**
- Fréquence de passage et zones fauchées ont étés revues sur l'ensemble des routes de la Commune.
- Acceptation de la flore spontanée.

**Les cimetières :**
L'entretien des cimetières représentait en France, en moyenne, 1/5ème du volume de pesticides utilisé par les communes.

L'enherbement semé semble une solution prometteuse pour réduire les zones gravillonnées dans l'ancien cimetière de la Commune.

Utilisation de plantes couvre-sol et paillage des massifs sont privilégiés. Le nouveau cimetière, à l'issue de son réaménagement permettra un entretien zéro-phyto sans exiger un trop lourd investissement humain en entretien courant.

Des essais sont lancés pour jauger de l'efficacité de Désherbeur de chemins mécanique en vue d'une éventuelle acquisition pour le désherbage des allées gravillonnées.

Ces essais d'aménagement sont en cours de réalisation et peuvent amener certains désagréments, veuillez nous en excuser.

# Environnement
● Citoyenneté

## Voisinage : passer la tondeuse

Vous avez dû remarquer que votre tondeuse était bruyante, vos voisins aussi le remarquent.
La loi (cet article R. 1334-31 du Code de la santé publique) interdit les nuisances sonores diurnes :

« Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. »

En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants, donc de la tondeuse ! Suivant l'arrêté municipal, dans notre commune, il est autorisé d'utiliser tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses... dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité des voisins uniquement aux horaires suivants:
- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h.
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

☺ Dimanche après-midi, reposez vous !

## Règlement interdépartemental de protection des forêts contre les incendies

Article 16 : Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts (et autres déchets).
Le brûlage à l'air libre des déchets verts (et autres déchets) produits par les particuliers, les professionnels (notamment les entreprises d'espaces verts et les paysagistes) est interdit toute l'année sur l'ensemble du territoire du département des Landes, sous réserve des dérogations prévues par les règlements sanitaires départementaux.
Pour vos déchets, utilisez la déchèterie ouverte à St André le samedi matin, le lundi après midi et le jeudi toute la journée.

## Route du Marais

sitcom
CÔTE SUD DES LANDES

De nombreux habitants de la route du Marais ont été contraints, dernièrement, de se déplacer pour déposer leurs déchets ménagers. Le pont de Fontaine étant limité à 3.5 tonnes et le renforcement des conditions de sécurité pour les agents chargés de collecter les ordures ménagères ont conduit le SITCOM a déplacer les points de collecte existants sur le chemin de Castaings.

Parce que cette situation était contraire au principe de service public, les élus ont engagé des réflexions. La première a consisté à demander à la Communauté de Communes de réaliser une expertise de la structure du pont de Fontaine afin de déterminer les charges réelles qu'il est susceptible d'accepter et de préciser et de chiffrer les travaux qui seraient nécessaires le cas échéant pour autoriser sa réouverture aux camions du SITCOM et aux engins agricoles.
Parallèlement, dans la recherche d'une solution pour remettre en service certains ou tous les points de collecte au plus près de la tournée, à savoir le pont de Fontaine, les élus en charge du dossier ont bénéficié de la bienveillante et gracieuse collaboration de Monsieur Patrick SABAROTS. Il a en effet accepté que le camion du SITCOM effectue un demi-tour sur le chemin d'accès à sa propriété. Grâce à cette opportunité, le SITCOM, qui a validé cette proposition, a décidé l'implantation de deux conteneurs en bordure de la propriété SABAROTS et la réouverture des collectes préalablement existantes jusqu'à celle nouvellement créée.

Dans l'attente des réponses apportées sur l'état réel du pont de Fontaine, il s'agit là d'une solution d'attente qui paraît très satisfaisante aux élus. Le Conseil Municipal remercie très chaleureusement Monsieur Patrick SABAROTS pour sa précieuse collaboration.

# Vie associative

## Santé

Nous souhaitons la bienvenue à Bérénice Prega-Renaud, infirmière et à Audrey Ranéa , pédicure-podologue nouvellement installées à St André de Seignanx. Elles partagent toutes les deux le cabinet de kinésithérapie d'Agnès Ranéa (place Andriou).

Audrey Ranéa,
Pédicure-podologue
07 68 93 90 16

Bérénice
Prega-Renaud,
Infirmière
06 87 70 96 00

## Ma commune ma santé

L'offre Ma Commune Ma Santé peut être une réponse aux besoins de mutuelle santé des administrés non couverts ou plus simplement en recherche d'amélioration de leur pouvoir d'achat.

Rendez-vous à prendre par demi-heure auprès de l'accueil en Mairie
05 59 56 79 90

Mr Alexandre Léon, Expert en protection sociale vous recevra en Mairie de 14h à 17h30 :

- Les vendredis 9 et 23 septembre
- Les mercredis 14 et 28 septembre
- Les dimanches 4 et 25 septembre

## Manifestations

### Gobelets recyclables

La mairie se dote de 10 000 verres réutilisables qu'elle mettra à la disposition des associations de la commune. Préservons notre environnement !

### Au fil de l'art

Cette année, la manifestation « Au fil de l'art » nous invite à suivre un itinéraire artistique sur 6 lieux d'exposition, autour de 50 artistes (peintres, sculpteurs, photographes, céramistes...). Les enfants de l'école, du Centre de Loisirs ainsi que des élèves du lycée de Saubrigues nous feront également découvrir leurs œuvres tout au long du chemin. Une prestation de Street art, menée par le graffeur local Flow ainsi que la chorale Chœur and co sont également prévues. RDV le 25 septembre entre 10h et 19h.

## Gueules d'amour : La concentration de motos, organisée par les Gueules d'amour, aura lieu les 29 et 30 octobre 2016.

# Prévention

## Association Colosse aux pieds d'argile

Sébastien Boueilh et Mathieu Crucé ont créé l'association Colosse aux pieds d'argile dédiée à la prévention et à la sensibilisation aux risques de pédophilie dans les milieux sportifs. Elle apprend aux enfants à savoir ce qui se fait et ce qui ne se fait pas, ce qui est acceptable ou ce qui est interdit. Au moyen d'interventions, d'une plaquette informative pour les enfants et d'une charte rappelant les règles et les limites, cette association propose également un soutien psychologique et administratif aux victimes. Brisons le silence !

## Charte de prévention des fêtes locales du Seignanx

Les fêtes sont un moment de partage, de convivialité et d'échanges intergénérationnels pour les habitants du Seignanx. Or, lors de ces moments festifs, il est souvent constaté des consommations excessives d'alcool, voire de produits psychoactifs.
La Communauté des Communes du Seignanx, en relation avec les Communes et les Comités des fêtes du Seignanx, a élaboré une charte de prévention des fêtes locales qui s'inscrit dans une démarche de prévention de ces dérives.
Cette charte définit les bonnes pratiques de prévention à mettre en place dans chaque commune du Seignanx lors des fêtes locales. La commune et l'organisateur s'engagent à intégrer la prévention du risque alcool dans la préparation de la manifestation, en désignant un référent local et en organisant un stand de prévention au niveau du Point Repos et en vérifiant que les obligations liées aux interdictions de vente d'alcool soient respectées.

## Interclubs : Jeu d'échecs à Saint André

L'Echiquier Bayonne Adour a animé un atelier "jeu d'échecs" à Saint André de Seignanx pendant 3 ans. Brigitte Laborde-Noger, la Présidente, a ouvert la salle Mosaïque les 13 et 14 mars pour des rencontres interclubs. Ont ainsi été accueillis en Nationale 3, les équipes de 8 joueurs de l'Echiquier Bordelais le samedi et de Mont-de-Marsan le dimanche, ainsi que 5 joueurs de Gujan-Mestras en division régionale. En interclubs, la durée d'un match est de 4 à 5 heures. Chacun joue une partie, une victoire apportant un point à l'équipe et un demi-point pour un nul.

La Présidente Brigitte Laborde Noger : « L'Echiquier Bayonne Adour a gagné 2 de ces 3 matchs, rendant le bilan du week-end positif pour le club. La Salle Mosaïque nous a offert des conditions de jeu très satisfaisantes dans un cadre agréable. Nous en remercions vivement la Municipalité de Saint André de Seignanx. »

Au fil de l'art
25 Sept

Gueules d'amour
29-30 Oct

# En bref

## Palmares 2016

Marina Velado et Laetitia Cosqueric Championnes de France Junior

## Championnat de France de Pelote Basque : L'interview

**Qu'est ce que ça fait d'être championnes de France ?**

**Marina :** *La pelote c'est ma grande passion depuis toujours et ce titre je voulais vraiment l'obtenir! Ça me rend vraiment heureuse, c'est comme un rêve qui se réalise et ça fait du bien.*

**Laetitia :** *Le fait d'avoir ce titre représente la concrétisation d'un travail sur plusieurs années. Quand on est amateur comme nous, c'est le plus "grand" titre que l'on peut gagner. Après ma blessure et les matchs difficiles que nous avons eu, cette victoire est encore plus belle. Aujourd'hui encore, je n'arrive pas à croire que nous avons réussi.*

**Le scénario de la partie rend il cette victoire encore plus belle?**

**Marina :** *Oui, bien sûr, je suis vraiment très fière de nous parce qu'on n' a pas baissé les bras et cette partie nous a prouvé que rien n'est jamais perdu tant que ce n'est pas terminé.*

**Laetitia :** *Bien sûr, vu la différence de points, je ne pensais jamais qu'on allait pouvoir remonter autant de points. On s'est reconcentrées, et au final on n' avait plus rien à perdre vu l'écart et, petit à petit, on est arrivé jusqu'au bout. Je pense que ce dernier point restera le plus beau moment et le plus court de mon parcours dans ce championnat de France.*

**Prochain objectif?**

**Marina :** *Le prochain objectif est de continuer sur cette bonne voie en essayant de décrocher à nouveau ce titre. Mais le principal pour moi, c'est de continuer à m'amuser et de vivre ma passion avec Laetitia*

**Laetitia :** *Le prochain objectif serait d'arriver à conserver notre titre de championne de France en Junior et pourquoi pas d'arriver en finale des Landes en Senior gomme et, si on va en championnat de France, d'arriver à faire un bon parcours dans ce Championnat .*

# Les sportifs de St André

Chloé Zubieta intègre le centre de formation du Toulouse football Club

Julie Duhau (mini-poussin 2007) et Louis Mirande (poussin 2005) Champions Départementaux Athlétisme Challenge Alain Giffard 2016

Etienne Raud Champion départemental du 200m et vice champion du 100m

Jules Destribats Champion des Landes poussinades

Fabrice Dasquet 130km ultra Trail Euskal raid

Benjamin Parsat a participé et terminé le 2 x 40kms lors de l'Euskal trail

Les championnes des Landes Laura Bessonart et Félicia Brisé

# Infos utiles
## Du Village

MAIRIE : ouverte au public du lundi au vendredi sauf le Mercredi
Heures d'ouverture : Lundi, mardi et Jeudi : de 8H30 à 12H30 et de 13H à 18H
vendredi : de 8H30 à 12H30 et de 13H à 17H
Fax.05 59 56 79 99 - E.Mail : mairie.st-andre-de-seignanx @wanadoo.fr
http://www.saintandredeseignanx.fr

**ETAT CIVIL/AFFAIRES GÉNÉRALES/ELECTIONS : / CIMETIÈRES / AFFAIRES SCOLAIRES : 05 59 56 79 90**
**Email : mairie.st-andre-de-seignanx@wanadoo.fr**

CCAS/PERSONNEL/COMPTABILITÉ/FINANCES/ADMINISTRATION GENERALE : 05 59 56 79 92
Email : marysedelamare.mairie@orange.fr

**URBANISME/COMPTABILITE/VOIRIE/BUDGET : 05 59 56 79 68**
**Email : urbanisme.mairie-st-andre-de-seignanx@orange.fr**

LOCATION SALLES : Mosaïque, Mur à gauche, Trinquet, Maison Nature : 05 59 56 79 65
ou 06 31 59 75 00 - Email : jean-philippe.mairie-standre@orange.fr

**SERVICES TECHNIQUES : 05 59 56 79 94 / 06 71 85 87 49**
**Ouverts du lundi au vendredi 7h-12h / été :12h30- 16h30 (15h30 vendredi)- hiver :12h30-15h30 (14h30 vendredi)**

RESTAURANT SCOLAIRE : 05 59 56 79 96
Ouvert tous les jours scolaires aux enfants et personnel d'encadrement

**GARDERIE PERISCOLAIRE : 05 59 56 79 60**
**Ouverte les lundis, mardis et jeudis de 7h10 à 8h35 et de 16h30 à 19h / les mercredis de7h10 à 8h35 et de 12h à 12h45/ les vendredis de 7h10 à 8h35 et de 16h15 à 19h**

ECOLE PRIMAIRE : 05 59 56 79 98 - 05 59 56 79 97 (Maternelles)
Ouverte les lundis, mardis et Jeudi de 8h45 à 12h et 13h45 à 15h30 / les mercredis de 8h45 à 12h / les vendredis de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h15 .
Email : e.standredeseignanx@ac-bordeaux.fr

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : 05 59 56 79 95**
**Lundi, Mardi, Jeudi: 16h30/18h00 - Samedi : 11h00/12h00**

AGENCE POSTALE COMMUNALE : 05 59 56 79 67
ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi - 9h/12h

# Saint André de Seignanx

DÉCHETTERIE DE ST ANDRÉ DE SEIGNANX
Horaires ouverture d'été (*horaires d'hiver*)
Lundi: 13h15 - 18h30 (*18H*)
Jeudi: 08h30 (*8H*) -12h00 / 13h15-18h30 (*18H*)
Samedi : 8h30 (*8H*)- 12h

## Numéros des services sociaux et appels d'urgence

IMAGES : Informations Multiples sur le 3ème Age
N°vert : 0 800 40 04 04

Service Départemental Action Sociale du Conseil Départemental des Landes
Assistante Sociale du Secteur
Dominique CHAMPAGNE et Christine OLHATS : 05 59 64 10 31

Enfance Maltraitée
0 800 054 141 ou le 119 Anonyme et gratuit

Mission locale landaise : (projets professionnels)
Valérie COMMET : 05 58 90 93 93

CPAM tél. : 3646 - antenne de TARNOS
ouverture du Lundi au Vendredi de 8h30 à 16h30

POLE EMPLOI- Numéro Vert Appel Gratuit 3949

Allo Service Public : 3939

Sida Info Service : 0 810 025 025

Fil Santé Jeune : 0800 025 025

SAMU : 15 Pompiers : 18 Police Secours : 17

Urgence Européen : 112

Drogue Tabac : 113 ou 0800 00 92 92

Discrimination raciale : 114

Samu Social : 115

Aide au Logement étudiant sur Internet : www.caf.fr

**INFOS LÉGALES :**
**Responsable de la publication : Mairie de Saint André - Tirage : 800 ex**
**Conception Impression : Pictomatic - 05 59 45 47 74**
**Crédits photos : Mairie & Fotolia**

Ce bulletin est imprimé sur du papier 100% recyclé conforme à l'éco label européen. L'imprimerie avec laquelle nous travaillons est labellisée Imprim'Vert. Après l'avoir lu, si vous ne souhaitez pas le conserver merci de le déposer dans un conteneur à papier.